



Choix confessionnel et engagement partisan d'une place de sûreté protestante : Le cas de Castres durant les guerres de Rohan (1620-1629)

Pierre-Jean Souriac

► To cite this version:

Pierre-Jean Souriac. Choix confessionnel et engagement partisan d'une place de sûreté protestante : Le cas de Castres durant les guerres de Rohan (1620-1629) . Bruno Dumons et Bernard Hours. Ville et religion, Presses Universitaires de Grenoble, pp.325-343, 2010. hal-01587030

HAL Id: hal-01587030

<https://hal.science/hal-01587030>

Submitted on 13 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Choix confessionnel et engagement partisan d'une place de sûreté protestante :
Le cas de Castres durant les guerres de Rohan (1620-1629)**

Colloque – *Villes et religions dans l'Europe moderne et contemporaine* – décembre 2006

Pierre-Jean Souriac

Bruno DUMONS et Bernard HOURS, <i>Ville et religion</i> , Grenoble, PUG, 2010.
--

Au cours des guerres de Religion françaises, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, la ville s'est imposée comme l'espace privilégié du conflit et de l'expression partisane. Lieu essentiel d'affirmation de la Réforme, elle fut également le lieu de l'affrontement presque quotidien. En son sein même, les communautés rivales investirent le champ des luttes citadines traditionnelles pour les confessionnaliser et se disputer le contrôle des instances dirigeantes. Au cœur des plats pays, les centres urbains devinrent des pôles militaires au rôle dominant dans une stratégie de petite guerre. Fort de ce constat, le parti protestant chercha au fil des affrontements et au fil des paix à pérenniser une domination militaro-confessionnelle de certaines provinces par le biais du contrôle des unités urbaines. Au centre de ce dispositif apparurent les places de sûreté, innovation juridique des paix de religion née en 1570 et exploitée par l'Edit de Nantes en 1598. Il s'agissait de places fortes tenues par le parti lors des troubles, mais laissées en armes en temps de paix. Elles se concevaient alors comme un moyen de pression sur les catholiques pour les uns, ou un lieu de refuge en cas d'agression pour les autres. De tels lieux posent la question du basculement du centre urbain dans la guerre civile, des moyens liés à l'engagement dans les conflits, et surtout, des ressorts politiques et théoriques les légitimant. De fait, les places de sûreté témoignent d'une normalisation en période de paix d'attributions à l'origine strictement militaires, la mise en défense d'une place forte, et ce, sur un prétexte exclusivement religieux, la défense des Eglises. Elles orientent l'analyse vers le comportement du pouvoir urbain confronté à la guerre mais sous influence confessionnelle, pouvoir urbain pris dans l'engrenage du conflit et de l'illégalité par la révolte, mais confirmé dans ses choix partisans lors du retour aux procédures ordinaires par la pacification royale.

Pour cette présente communication, ce particularisme sera abordé à travers la vie municipale et religieuse de la ville de Castres au cours des années 1620. Castres se composait alors d'une communauté de 6000 habitants située sur les deux rives d'une petite rivière, l'Agout, à la lisière de la plaine languedocienne et des premiers contreforts du Massif Central, à l'Est de Toulouse. Ville principale du Haut-Languedoc réformé, elle jouait le rôle de capitale protestante, pendant oriental certes moins puissant mais tout aussi stratégique de la place montalbanaise. La réforme y fut implantée dès l'année 1560, et l'ensemble de la société urbaine, du petit peuple à la bourgeoisie détentrice du corps de ville, adhéra aux idées de Calvin¹. Le temps des guerres de Religion fut pour Castres celui de l'engagement partisan derrière le parti réformé, créant une nébuleuse religieuse et militaire sur l'ensemble

¹ Faurin, *Journal sur les guerres de Castres*, publié par Charles Pradel, Montpellier, 1878 ; Jacques Gaches, *Mémoires sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc, 1556-1610*, publié par Charles Pradel, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1979 ; P. Cabrol, *La réforme et les guerres de religion à Castres, des origines à l'Edit de Nantes, 1527-1598*, thèse de la Faculté de théologie de Montauban, juillet 1906, Montauban, Orphelins imprimeurs, 1906 ; Maurice de Poitevin, "Un bastion huguenot (1520-1598)", dans Rémy Cazals [dir], *Histoire de Castres, Mazamet, La Montagne*, Toulouse, Privat, 1992, p. 119-136.

de sa région, endurant les rigueurs des conflits jusqu'aux ultimes campagnes de la Ligue². C'est ainsi logiquement que la ville reçut le rang de place de sûreté lors de la signature de l'Edit de Nantes, conformément aux principes qui présidaient à cette concession royale : laisser au parti protestant son héritage militaire organisé autour d'un réseau de villes fortes, lieux de refuge, garanties d'application des clauses convenues lors de la pacification³. A ce titre, lorsque les tensions réapparurent entre la cour et le milieu réformé dans la première moitié du XVII^e siècle, Castres fut sollicitée comme cité protestante susceptible de servir les intérêts du parti : lui était alors demandé d'honorer son statut de place de sûreté en prenant fait et cause derrière les chefs de guerre désignés par les assemblées protestantes. Cependant, vingt ans après la fin des troubles de Religion, le contexte n'était plus le même, les générations ayant changé et les vieux gouverneurs de places fortes ayant cédé la place à leur fils. Ainsi, dans les années 1620, cette concession militaire à l'origine considérable, cet *Etat dans l'Etat* comme Richelieu allait se plaire à décrire la situation protestante à l'intérieur du royaume, s'avéra un piètre moyen de résistance face aux assauts de Louis XIII : l'essentiel des places de sûreté se soumirent au roi, la résistance venant seulement des principales cités et des fiefs protestants du Languedoc.

Face au contexte d'un renouveau des guerres civiles, fut alors posée au sein de ces villes au statut militaire exceptionnel la question de la révolte ou de la fidélité, tant envers le roi qu'envers le chef désigné des réformés, le duc de Rohan. Pour Castres, la trajectoire partisane de la ville fut hésitante et invite à réfléchir sur la notion d'engagement politico-religieux à cette époque. Dès le début des troubles, au printemps 1621, le conseil de ville refusait de recevoir le duc de Rohan nommé commandant militaire en Languedoc et jurait fidélité au roi alors qu'à La Rochelle, les instances du parti appelaient à la révolte. Le duc dut attendre l'été 1621 avant que la ville ne se décide à le suivre dans sa prise d'armes, et ce, jusqu'à la paix de 1622. En 1625, lorsque Rohan et son frère Soubise reprirent les armes au nom du parti, la ville de Castres les suivit au début, mais rapidement lassée de la guerre, contribua à signer une paix dès décembre 1625, paix alors récusée par Rohan. Il dut user d'un coup de force en janvier 1626 pour imposer la poursuite de la prise d'armes à un corps de ville de plus en plus défiant. Ce dernier refusa alors de le suivre dans sa dernière aventure, en 1627, et jura fidélité au roi jusqu'à ce qu'un des lieutenants du chef protestant se rende maître de la ville en mai 1628. La cité fut alors placée en coupe réglée jusqu'à la paix de 1629, que les consuls accueillirent comme une véritable libération.

L'engagement dans la guerre au nom de sa religion par une place forte censée défendre les intérêts protestants s'avère ainsi complexe et fluctuant selon les périodes et les acteurs. C'est cette mise en question politico-confessionnelle qu'il s'agit ici d'analyser pour la ville de Castres, afin de comprendre le cheminement religieux et partisan d'une ville vers l'obéissance ou la désobéissance au roi au nom de ses convictions religieuses.

Une identité citadine réformée

Castres est d'abord à considérer au début du XVII^e siècle comme une ville protestante. Par son histoire et sa tradition de relative autonomie administrative, le choix confessionnel

² Pierre-Jean Souriac, *Une société dans la guerre civile. Le Midi toulousain au temps des troubles de Religion (1562-1596)*, thèse de doctorat, Université de Paris IV, 2003, 3 vol.

³ Philippe Chareyre, "Les places de sûreté", *Catalogue de l'exposition du château de Pau*, 1998, p. 51-62 ; Eckart Birnstiel, Pierre-Jean Souriac, "Les places de sûreté protestantes : îlots de refuge ou réseau militaire ?", *L'Edit de Nantes, sûreté et éducation. Colloque international de Montauban, 14-17 octobre 1998*, Montauban, 1999, p. 127-152.

en son sein a toujours été lié à la décision de la communauté urbaine, du moins celle représentée par le corps de ville. Ce sont les consuls qui firent appel à Genève en 1560 pour obtenir l'envoi d'un pasteur, Géraud Lebrun, et ce sont eux qui décidèrent très officiellement d'utiliser les édifices catholiques comme lieu de culte réformé ou comme carrière pour les fortifications. Mis à part le temps de flottement qui suivit la Saint-Barthélemy en 1572, il n'y eut ni émeute, ni coup de force, ni même de véritables tensions, ce choix réformé se présentant historiquement et historiographiquement comme celui d'un consensus citadin. Les chefs de guerre qui s'illustrèrent dans la ville, Jean de Nadal seigneur de La Crouzette en 1572, Guyot de Ferrières et Jean de Bouffard seigneur de La Grange à la même époque, furent tous des natifs du lieux liés à la bourgeoisie municipale. Ceux qui furent imposés à la ville par les lieutenants provinciaux, comme Jacques de Montgomery fidèle d'Henri de Montmorency en 1585, ne furent acceptés qu'à contrecœur, finissant par être expulsés par les habitants⁴. Le choix confessionnel comme l'engagement partisan dans la guerre civile fut perçu comme celui de la communauté, et assumé en tant que tel par les instances politiques municipales. Ainsi, la paix revenue, les consuls réussirent à empêcher que le très protestant petit-fils de l'ancien gouverneur Guyot de Ferrières, détenteur de la charge de sénéchal de Castres, ne s'arroge des droits sur la garde de la ville, les chefs de la garnisons étant exclusivement les consuls⁵. De même en 1620, ils réussirent à obtenir l'annulation de l'ordonnance pourvoyant du titre de *gouverneur et lieutenant pour le roi dans la ville de Castres* du petit-fils de Lesdiguières, pourtant reconnu comme réformé authentique⁶. Choix religieux, défense de la ville et préservation des intérêts du parti étaient soigneusement contrôlés par les consuls, au nom de leur compétence civique et de leurs privilèges. Cet amalgame associait alors l'héritage de l'institution urbaine et les exigences de l'engagement partisan. Choix religieux et administration municipale étaient étroitement couplés dans une pratique politique urbaine propre à ces villes protestantes : la question confessionnelle rejoignait la gestion civile de la cité en imposant un corrélat militaire à l'adhésion réformée. La ville par le travail des consuls devait rester en armes pour être vigilante à la défense du parti, ce qui la plaçait à la jonction de la tradition urbaine des *bonnes villes* et des innovations institutionnelles de l'Edit de Nantes. Il s'agissait bien d'une identité originale construite sur le choix de la Réforme et sur les nécessités de la guerre civile. Le privilège militaire et politique obtenu par le parti entre 1598 et 1629 permit de fossiliser cette identité, que le duc de Rohan chercha à mobiliser dans ses campagnes des années 1620.

Ainsi, à l'issue des guerres de Religion, et avant la paix d'Alès de 1629, il n'était pas question à Castres de mi-partisme dans le pouvoir urbain : les consuls étaient systématiquement de bons réformés et à ce titre, ils représentaient la grande majorité du

⁴ Jean de Nadal seigneur de La Couzette : officier de la compagnie d'ordonnance d'Henri de Montmorency-Damville, il fut envoyé par ce dernier comme gouverneur de Castres à l'automne 1572 afin de maintenir le calme dans sa ville natale suite à la Saint-Barthélemy. Guyot de Ferrières : originaire de Castres, il est nommé pour commander dans la ville par les chefs protestants languedociens dès l'automne 1567, et s'illustre à cette fonction jusqu'à sa mort à 1575. Jean de Bouffard seigneur de La Grange : très actif sur le plan militaire à Castres dans la décennie 1570, il commanda la ville de 1575 à 1585, tout en étant proche du milieu consulaire, lui-même ainsi que son frère Dominique de Bouffard-La Garrigue exerçant cette charge à plusieurs reprises dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Jacques de Lorges, seigneur de Montgomery : il fut nommé gouverneur de Castres par Henri de Navarre et Montmorency alors qu'il était originaire de Normandie ; il exerça cette charge de 1585 à 1591, et finit par être chassé de la ville par les citadins, suite à de nombreux excès et de nombreuses plaintes de la population civile.

⁵ Arch. mun. Castres, BB 13, f°44v-f°65v : délibérations municipales abordant la demande du sénéchal Bayard de Ferrière d'obtenir le mot du guet et le commandement de la garnison, ce que la ville lui refuse avec gain de cause – février-avril 1599

⁶ Arch. dép. Tarn, C 1024, f°24v : assemblée du diocèse civil de Castres – 6 juillet 1620 : refus de recevoir le comte de Sant au rang de gouverneur de Castres.

peuple urbain⁷. Cette unanimité permit de donner au choix partisan l'illusion de ne rien altérer aux instances traditionnelles de la ville. Ces institutions étaient organisées autour d'un consulat de quatre membres, dans lequel le premier consul avait un primat honorifique sur les trois autres, et d'un conseil général réunissant non plus le peuple mais les principaux bourgeois de la cité⁸. Un conseil ordinaire et extraordinaire permettait d'élargir le consulat dans les situations importantes sans avoir recours systématiquement au conseil général, mais ce dernier conservait son rôle de régulateur collégial de l'engagement politique citadin. L'utilisation de ces conseils fut le moyen d'introduire un caractère confessionnel dans la prise de décision municipale par la consultation systématique du consistoire et des pasteurs. Aux dates cruciales de la ville, notamment lors du choix de l'obéissance à Rohan en janvier 1626, on ne sait, à la lecture des registres, s'il s'agissait d'un conseil général ou d'une assemblée consistoriale élargie⁹. Les pasteurs de la ville, Jean de Josion, Pierre de Savoie et Josias Daneau, furent régulièrement présents aux conseils extraordinaires ou généraux, notamment Josion, présence qu'ils devaient institutionnellement à leur appartenance à l'élite laïque castraise, et qui leur donnait un ascendant moral sur les décisions municipales. Notons bien que cette intrusion du confessionnel dans le champ du choix politique urbain se faisait sans modifier les principes des libertés citadines, celles-ci se révélant suffisamment souples pour intégrer l'engagement religieux et partisan en conservant le verni d'une immuabilité des procédures à laquelle ces hommes du XVII^e siècle étaient si attachés.

Hors ses murs, Castres jouait un rôle de capitale régionale, à la fois sur le plan religieux et sur le plan politique. Elle était à la tête d'une institution locale des Etats de Languedoc, le diocèse civil de Castres¹⁰. Il s'agissait d'une assemblée tenue à Castres plusieurs fois par an, réunissant les consuls de Castres et des députés de communautés du diocèse, sous la présidence d'un commissaire royal. Son rôle était de répartir sur les communautés les impôts que les Etats provinciaux avaient répartis entre les 22 diocèses civils de la province. Cette assemblée pouvait donc être assimilée à des Etats en miniature, convoqués à des fins fiscales, mais qui s'étaient arrogés des droits sur l'administration locale et, au bénéfice des guerres de Religion, sur la gestion des ressources militaires du pays. De fait, cette assemblée devint au fil des conflits du XVI^e siècle une interface indispensable entre mobilisation financière, humaine et matérielle de la société locale et exigence des chefs de guerre¹¹. Cet héritage militaire était présent dans les esprits des protagonistes au cours de la décennie 1620, si bien que le contrôle de cette assemblée s'imposa comme une priorité stratégique pour les chefs de guerre de tout bord. Ainsi, au fil des registres de délibération des assemblées diocésaines de 1620 à 1630, se succèdent les temps de fidélité au roi et ceux de fidélité au duc de Rohan¹². Parallèlement à cette instance traditionnelle du Languedoc, se

⁷ Jean-François Bouyssou, "Aspects de la société protestante à Castres au début du XVII^e siècle", *Revue du Tarn*, 1971, n° 62, p. 153-176.

⁸ J. Colombié, *Les institutions municipales de Castres au XV^e et au XVI^e siècle*, thèse Ecole des Chartes, 1910.

⁹ Un commissaire royal présent à Castres, Auguste Galland, a recopié les actes municipaux de Castres lors des révoltes de Rohan, et pour le mois de janvier de 1626, il fait état de deux assemblées, l'une le 4 janvier qu'il prête au consistoire de Castres, l'autre le 5 janvier qu'il considère comme un conseil général. Les deux traitent exactement du même sujet et dans des termes identiques, avec les mêmes personnes à l'une comme à l'autre [Bibl. nat. France, ms. fr. 23 491, f° 51r-55r].

¹⁰ Elie Rossignol, *Assemblées du diocèse de Castres*, Toulouse, 1878, 236 p.

¹¹ Pierre-Jean Souriac, *Une société dans la guerre civile*, *op. cit.*, t. 1, p. 229.

¹² Arch. dép. Tarn, C 1024 à C 1027 : délibérations de l'assemblée du diocèse civil de Castres de 1620 à 1630. Chronologie de l'engagement partisan de l'assemblée du diocèse : de juillet 1620 à janvier 1621, fidélité au roi ; de septembre 1621 à mars 1622, fidélité à Rohan ; de février 1623 à juin 1624 : fidélité au roi ; en juin 1625, fidélité à Rohan ; de septembre 1626 à juin 1627, fidélité au roi ; de juillet 1628 à août 1629 : fidélité à Rohan [sont retenues comme date les tenues d'assemblée]. A noter que le choix partisan de suivre Rohan dans sa révolte par les

réunissaient à Castres les niveaux décisionnels militaires créés par le parti protestant en révolte. En mai 1621, alors que la ville hésitait encore dans son engagement, Rohan chercha à lui faire accueillir le colloque d'Albigeois acquis à sa cause pour forcer sa décision¹³. En juin 1625 comme durant l'été 1628, l'assemblée provinciale protestante réunissant les cercles du Haut-Languedoc et de Haute-Guyenne se tint dans la ville¹⁴. La fonction de capitale de parti était alors pleinement assumée par les autorités castraises, présentes à chacune de ces assemblées et prenant part à toutes les décisions. Hiérarchie urbaine régionale et géopolitique partisane se recouvraient pour offrir à Castres une fonction politico-religieuse qu'elle n'avait pas la vocation d'avoir avant les troubles confessionnels. C'est donc aussi très logiquement que la ville accueillit en septembre 1626 le synode national des Eglises, en toute légalité cette fois-ci¹⁵. Et c'est tout aussi logiquement que les députés du Haut-Languedoc envoyés vers le roi pour se soumettre après la paix de Montpellier en 1622 ou négocier une paix éphémère durant l'été 1625 furent recrutés dans la bourgeoisie castraise¹⁶.

Cette identité politique, militaire et religieuse, ne dispensait pas pour autant la ville d'une présence catholique qui devint, dès 1620, un des enjeux du débat sur l'engagement partisan des Castrais. Suite à l'acceptation de l'Edit de Nantes, les autorités municipales durent ouvrir leur porte aux ecclésiastiques chassés de la ville depuis les années 1570¹⁷. Jean de Fossé, évêque de Castres depuis 1584, entré dans sa cité seulement en 1595, lança alors un programme de reconstruction des édifices ecclésiastiques et encouragea le retour des divers ordres religieux¹⁸. Secondé par son coadjuteur, Balthazar de Budos, évêque d'Augustopolis, il était au début de la décennie 1620 le chef de file d'un milieu ecclésiastique décidé à ne plus souffrir les brimades passées¹⁹. Conjointement à ces hommes d'Eglise, le milieu catholique était représenté en force par les conseillers de la chambre de l'Edit dont le siège se trouvait à Castres²⁰. Officiers venus du Parlement de Toulouse, ils investirent progressivement le milieu castrais et la paix aidant, attirèrent vers la ville une nouvelle société catholique. Leur présence dans Castres représentait un double enjeu pour la bourgeoisie protestante au pouvoir. Le premier découlait de leur pénétration du milieu

communautés protestantes du diocèse s'accompagnait d'une scission, car les catholiques qui désiraient rester fidèles au roi ne se rendaient plus aux assemblées de Castres, mais se réunissaient à Lautrec, fief catholique du diocèse, pour tenir les assiettes fiscales qu'ils estimaient légal.

¹³ Bibl. nat. France, ms. fr. 23491, f°4v : conseil général – 2 mai 1621.

¹⁴ *Ibid.*, f°31r : assemblée provinciale du Haut-Languedoc et de la Haute-Guyenne – Castres, 1^{er} juin 1625.

¹⁵ Bibl. nat. France, ms. fr. 15 827 et 20 961 : recueils de documents relatifs au synode des E.R.F. tenu à Castres en 1626 constitué par Auguste Galland, commissaire du roi.

¹⁶ Le principal négociateur castrais du temps fut Jean de Bouffard sieur de Madiane, envoyé à Montpellier en 1622 et à la cour puis à La Rochelle de juin 1625 à mars 1626 [Jean de Bouffard-Madiane, *Mémoires sur les guerres civiles du duc de Rohan, 1610-1629*, Charles Pradel (ed.), Paris-Toulouse-Albi, Picard-Privat-Nouguiès, 1897].

¹⁷ Claude d'Oraison, évêque de Castres du début des guerres à 1584, fut chassé de son évêché par les hommes de Guyot de Ferrières le 29 septembre 1567 ; il ne revint jamais en ville [De Vic et Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1889, t. XI, p. 482].

¹⁸ Jean de Fossé [Toulouse 1553-Castres, 13 mai 1632] : ancien étudiant du collège de Navarre à Paris, il est chanoine de la cathédrale de Toulouse avant d'être nommé évêque de Castres le 27 août 1584. D'abord ligueur, il se range rapidement derrière Henri IV et peut ainsi entrer dans Castres en avril 1595. Il travaille à la reconstruction de la cathédrale Saint-Benoît, avant d'être contraint de fuir épisodiquement la ville lors des guerres de Rohan [Maurice Greslé-Bougnol (dir.), *Les Tarnais, dictionnaire biographique*, Albi, FSIT, 1996, p. 134-135].

¹⁹ Balthazar de Budos, évêque d'Augustopolis : il est nommé coadjuteur de l'évêque de Castres en 1616 et désigné pour succéder à Jean de Fossé ; cependant en 1622, il est nommé évêque d'Agde, et résilie sa survivance sur le diocèse de Castres en faveur du neveu de Jean de Fossé, Jean II de Fossé, évêque de Castres à partir de 1632. Il meurt le 14 juin 1629 [Magloire Nayral, *Biographie castraise*, Castres, Vidal Aîné, 1837, vol. 1].

²⁰ Stéphane Capot, *Justice et religion en Languedoc au temps de l'Edit de Nantes. La chambre de l'Edit de Castres (1579-1679)*, Paris, Ecole des Chartes, 1998.

citadin et du prestige qu'ils conféraient à cette petite capitale régionale soucieuse de son image. Le second liait la présence des conseillers catholiques ainsi que du clergé au respect de l'Edit de Nantes. Leur résidence volontaire en ville était un témoignage vivant du respect des lois royales par les consuls de Castres et un gage d'authenticité pour la moindre de leur revendication contre l'exécution de l'Edit. Leur départ signifiait en revanche le basculement de la cité vers la révolte du fait de l'insécurité ressentie et affichée par ces agents du roi.

Le 15 décembre 1620, l'évêque, son clergé et d'autres individus se disant catholiques vinrent au conseil de ville pour évoquer les bruits de guerre et exiger des garanties sur leur personne et leurs biens, ainsi que le droit de quitter la ville en cas de sédition²¹. Cette saisie du corps de ville par l'évêque témoigne d'une liberté de parole catholique, donc de la relative bonne entente entre les communautés ; elle rend compte plus insidieusement d'une sorte d'ultimatum lancé par le prélat au consulat sur les choix partisans qu'il allait être amené à faire, faisant entrer dans la balance leur départ potentiel de la cité. Le conseil général de la ville s'engagea alors par serment de chacun de ses membres à respecter ses administrés catholiques, serment reçu avec bienveillance par les conseillers de la chambre. Témoignant d'une remarquable réciprocité, les principaux habitants catholiques signèrent par corps et devant notaire, le 4 juin 1621, une attestation de bon traitement de la part des consuls²². Ceci n'empêcha pas pour autant les magistrats comme les ecclésiastiques de quitter la ville le 3 août 1621, véritable *coup de foudre accablant pour ceux de la Religion* à en croire un chroniqueur local, qui fit disparaître les derniers scrupules face à l'adhésion partisane réclamée par Rohan depuis trois mois²³. Au mois de février suivant, une ordonnance de Rohan autorisait les Castrais à utiliser les pierres des bâtiments catholiques pour fortifier la place²⁴. Après la paix, si les membres du clergé revinrent à Castres, la chambre de l'Edit fut déplacée à Béziers, où elle resta jusqu'en 1630. Une des priorités du consulat fut d'obtenir son retour à Castres, secondé en cela par les prises de position de Rohan et des assemblées du parti. Il fallut cependant attendre la paix de 1629 pour voir la cour réintégrer le Haut-Languedoc²⁵. Par ailleurs, l'évêque et son clergé, revenus en ville dès 1622, firent à nouveau une demande de garantie aux consuls le 21 septembre 1627. Il leur fut répondu que la municipalité désapprouvait la conduite de Rohan et s'engageait à les protéger²⁶. Cependant, débordés par le coup de main d'un de ses lieutenants, les consuls acceptèrent de se soumettre au duc le 1^{er} mai 1628, mais exigèrent que les garanties données aux ecclésiastiques soient respectées²⁷. La présence catholique au cœur de la ville était donc bien vivante et respectée par l'autorité consulaire, signe de sa modération et gage de sa volonté de coexistence.

Si Castres était une capitale protestante du Midi français, cet engagement confessionnel rejoignait d'autres logiques qui rendaient la position de la ville relativement complexe. Consulat protestant et statut de places de sûreté flattait le discours traditionnel

²¹ Bibl. nat. France, ms. fr. 23491, f°1v et 2r : conseil particulier et conseil général de la municipalité de Castres – 15 et 16 décembre 1620. Une même procédure avait déjà été faite en 1615 lors des révoltes de Condé.

²² Arch. mun. Castres, AA 3, f°444v : acte notarié passé par Jean de Fossé évêque de Castres et les chanoines de la cathédrale – 4 juin 1621 ; f°445v : acte notarié passé par les dominicains de Castres – 4 juin 1621 ; f°446r : acte notarié passé par les trinitaires de Castres – 4 juin 1621 ; f°446v : acte notarié passé par le procureur et l'avocat général à la chambre de l'Edit – 4 juin 1621 ; f°447r : acte notarié passé par un autre procureur du roi – 4 juin 1621.

²³ Jean de Bouffard-Madiane, *Mémoires, op. cit.*, p. 25.

²⁴ Bibl. nat. France, ms. fr. 23491, f°17v : ordonnance d'Henri de Rohan – février 1622.

²⁵ Charles Delormeau, "La chambre de l'Edit de Languedoc à Béziers (1623-1629)", *Béziers et le Biterrois, 43^e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, 1971, p. 285-292.

²⁶ Bibl. nat. France, ms. fr. 23491, f°63v : conseil général de la ville de Castres – 21 septembre 1627.

²⁷ *Ibid.*, f°76v : conseil général de la ville de Castres – 1^{er} mai 1628.

de la bonne ville et masquait les mutations politiques urbaines héritées des guerres de Religion sous le couvert d'une continuité institutionnelle. Pour autant, le temps de l'exclusivisme confessionnel *intra-muros* était révolu par l'image et les faveurs qui étaient liées à la présence catholique, modérant un engagement partisan dans une révolte qui par essence exigeait l'intransigeance. Dans un tel contexte, la décision politique au sein de la ville de Castres fut alors soumise à des pressions contradictoires qui rendirent de plus en plus problématique le basculement dans la guerre.

Les composantes d'une prise de décision

Le choix de l'engagement dans la révolte ou dans la fidélité au roi dépendait en théorie d'une décision consulaire. Elle était cependant soumise à des tensions politiques internes à la ville, et ce, au sein même du milieu réformé. L'historiographie de la ville de Castres a gardé le souvenir de ces hésitations par l'affrontement de deux camps, les *fermes* et les modérés, appelés ironiquement par leurs adversaires les *escambarlats*, mot occitan signifiant *ceux qui ont les jambes écarquillées* ou *ceux qui ont un pied dans chaque camp*, exprimant par la moquerie les contradictions des protestants hésitant à suivre le duc de Rohan. Examinons à présent les pressions qui pouvaient alors s'exercer sur le pouvoir municipal.

Le duc de Rohan d'abord était probablement l'individu qui posait le plus de problème aux consciences castraises. Issu d'une vieille et prestigieuse famille bretonne, mêlé aux agitations du parti dès les années 1615, il reçut de l'assemblée de La Rochelle le commandement militaire sur les cercles de Haut-Languedoc et de Haute-Guyenne le 14 mai 1621²⁸. Investi de cette charge, il arriva à Montauban début juin, puis entra dans Castres le 13 juillet sans prendre véritablement possession de la ville avant le départ des notables catholiques en août²⁹. Le Languedoc resta alors son domaine d'action et il en reçut le commandement militaire à chaque prise d'armes jusqu'en 1629. Pour Rohan, Castres constituait une des places les plus solides de son gouvernement et il y vint régulièrement durant les épisodes de conflit, inlassable chevauteur méridional, sans cesse en déplacement entre le haut et le bas pays, tenant assemblée, levant des hommes et se déplaçant avec des armées sur l'ensemble des théâtres d'opération languedociens. En outre, il fit de la ville sa résidence principale lors des deux années de paix qui suivirent la première campagne, de 1622 à 1625. Cette présence était officiellement justifiée par la surveillance du démantèlement de la place, mais en pratique, elle lui permettait de rester au cœur des terres protestantes les plus à même de prendre les armes. A cette occasion, il noua des relations ténues avec la bourgeoisie castraise, se faisant en outre remarquer du petit peuple par une dévotion démonstrative et une vigilance ostensible à la défense des intérêts réformés³⁰. Durant son absence, il prit toujours soin de laisser des individus de confiance dans la ville afin de défendre ses positions et surveiller l'obéissance à ses ordres. En 1621-22, il s'est appuyé sur Henri de Bourbon-Malauze, résidant dans un château proche de Castres, lieutenant fidèle en Albigeois et Castrais, homme de guerre très actif au service du parti

²⁸ *Ibid.*, f°6r-8r : commission donnée par l'assemblée de La Rochelle au duc de Rohan – 14 mai 1621.

²⁹ Henri de Rohan, *Mémoires*, in M. Petitot (ed.), *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Foucault, 1822, t. XVIII, p. 189.

³⁰ Jean de Bouffard-Madiane, *Mémoires*, *op. cit.*, p. VI.

durant ces deux années³¹. A partir de 1625, cette délégation revint au seigneur de Saint-Germier, rejeton de la famille de Toulouse-Lautrec, chef de guerre régional un peu trop remuant au goût de Rohan qui le remplaça à partir de 1628 par Josué de Chavagnac³². N'oublions pas non plus de souligner le rôle informel dévolu à sa femme : laissée à Castres durant les absences de son mari, elle le tenait informé de la situation locale par une abondante correspondance et s'illustra par son courage durant un des sièges que subit la ville en 1625, se portant sur la brèche alors qu'elle relevait de couche³³.

Par une présence directe ou par individu interposé, Henri de Rohan entretenait un lien très étroit avec la ville, imposant son ombre à toute délibération des conseils, étant en arrière-plan de tout choix politique de la cité. Face à lui, le milieu au pouvoir à Castres au début des années 1620 représentait l'aile modérée, probablement le groupe le plus nombreux et le plus conscient des avantages qu'avait tiré Castres des vingt dernières années de paix. En absence d'une étude très précise de la société castraise, il est difficile d'évaluer la composante de ces tendances. Il est permis de remarquer cependant la récurrence de certains individus lors des décisions hostiles à Rohan prises par la ville. Par exemple, Dominique Bouffard, sieur de La Garrigue, oncle de Jean de Bouffard-Madiane, était consul en avril 1621 et octobre 1627 lorsque la ville décida à deux reprises de ne pas ouvrir ses portes aux émissaires de Rohan. Il en est de même pour l'avocat Bissol. Ce dernier fit d'ailleurs partie des bourgeois de la ville qui furent exilés d'autorité par Rohan en janvier 1626 pour trahison de la cause : ils étaient accusés d'avoir influencé le consulat à accepter une paix avec le roi en décembre 1625, paix non signée et récusée par La Rochelle et par Rohan³⁴. Il n'est de fait qu'à suivre les membres actifs aux délibérations qui se tinrent de janvier 1627 à mai 1628 condamnant toutes les actions de Rohan et jurant fidélité au roi afin de mesurer combien le nombre des modérés était probablement dominant au sein de la bourgeoisie. Ainsi, la tendance générale des rapports de force intra-urbains s'est orientée très vite vers une perte de poids progressive du milieu radical. Si en 1621, lorsque Rohan se rendit maître de la ville pour la première fois, il avait encore le soutien de suffisamment de notables pour ne rien innover dans les institutions urbaines et influencer simplement sur le choix du premier consul, en 1629 il dut avoir recours à la création d'un conseil de direction chargé de mettre en tutelle les consuls³⁵. Ces douze individus laissés par Rohan étaient

³¹ Henri de Bourbon-Malauze : filleul d'Henri de Navarre [branche bâtarde des Bourbon remontant à la fin du XV^e siècle], il s'installa dans le Castrais suite à son mariage avec la châtelaine de Lacaze en 1598. Présent à l'assemblée générale des réformés tenue à Grenoble en 1615, puis à diverses assemblées provinciales du parti, nommé capitaine de 50 hommes d'armes en 1618, il devint le chef de guerre protestant de l'Albigeois et du Castrais et se plaça sous l'autorité de Rohan. Après 1622, il refusa de s'associer à Rohan et livra même la ville de Lacaune à l'armée royale en 1628. Il mourut en 1647, quelques jours après avoir abjuré.

³² Josué de Chavagnac : présent à l'assemblée générale de Grenoble en 1615, il sert Rohan dès 1621 comme officier supérieur dans les armées qu'il lève en Bas-Languedoc. En 1628, il est nommé gouverneur de Castres par Rohan, et se querelle avec Saint-Germier qu'il remplace, différend qui paralysa les opérations protestantes en Haut-Languedoc. Après 1629, il s'attacha au duc d'Orléans puis se lia à Cinq-Mars, ce qui lui valut un emprisonnement jusqu'en 1643.

³³ Il s'agit de Marguerite de Béthune, fille de Sully, figure emblématique du courage féminin castrais lors des sièges de la ville dans la décennie 1620.

³⁴ Bibl. nat. France, ms. fr. 23491, f°53r : ordonnance de Rohan contre ceux qui soutiennent les ennemis – Castres, le 6 janvier 1626. Parmi les personnalités chassées de Castres, on compte le juge royal de la ville Pierre de Lacger, le lieutenant général en la justice de la ville Jean Le Roy, le procureur du roi en cette cour de justice Jean de Rémond, le pasteur Jean de Josion, l'avocat Bissol, le notaire Péliissier, l'apothicaire Defot.

³⁵ *Ibid.*, f°90r : conseil général de la ville de Castres – 19 janvier 1629 : Rohan décide de laisser à Castres un conseil de direction de douze personnes pour *aider* les consuls. Il comptait initialement le sieur de Noé, de la Roze, Pierre Dumas, Abel de Rotolp sieur de Crespins docteur en droit, Jacques Guiraud, Jean Boyer, Jean Vedellier, Gédéon Plumies, Isaac Prevanayre, Pierre Auret, Pierre Le Roy, Isaac Coste et Daniel Novel. Ils devaient être changés par moitié tous les trois mois.

probablement les principaux hommes de confiance qu'il avait encore en ville, aucun d'eux d'ailleurs n'ayant exercé la charge consulaire les années précédentes, signe de leur relative marginalisation de la vie politique de la cité en dehors des coups de force. Le milieu dirigeant de la cité vécut donc dix années de tensions, avec une mise en minorité de plus en plus affirmée des tendances radicales. Pour autant, ce recul de l'aile dure n'empêcha pas le basculement partisan et l'engagement derrière le duc au printemps 1628. Si la défiance envers Rohan fut grandissante au sein des élites, elle ne fut pas suffisante pour briser sa tutelle. L'efficacité de ses réseaux au sein de la ville lui assura des relais jusqu'à la fin des guerres, et ce malgré leur situation de plus en plus difficile. Il sut également parfaitement jouer du milieu populaire castrais en manipulant son émotivité et sa force de contestation.

La rue castraise représente alors le troisième lieu de pression s'exerçant sur la décision politique municipale, en étant un des moyens d'action de Rohan pour soumettre la bourgeoisie modérée à ses vues. Il n'eut pas besoin de ce recours en 1621, le basculement se faisant sans véritable tension. En revanche, en janvier 1626, alors que les consuls de Castres avaient décidé de signer une paix particulière, ce dernier réussit à faire descendre le petit peuple dans les rues pour opérer un coup de force à la maison consulaire. L'affaire eut lieu le 6 janvier, alors qu'il venait de signer une ordonnance condamnant cette paix, ordonnance que les consuls refusaient de recevoir.

C'est que le 6 du mois de janvier, datte de ladite ordonnance, il feut excité une sedition populaire dans ladite ville en ceste sorte scavoir qu'un nommé La Rosseliere, gentilhomme domestique dudit seigneur duc, s'en alla ledit jour environ midy par les rues de la presente ville, le pistolet a la main, courant hastivement et accompagné de certains garnements d'icelle, crians aux armes pour ce qu'on assassinoit dans son logis ledit seigneur Duc et la dessus le grand toxain fut sonné et les portes de la ville fermées, ce qui fut cause que tous les habitans esmeus courroient a leurs armes et [...] au grand porte de Saint Benoist dict des Ormeaux ou estans en armes ledit seigneur Duc s'est rendu accompagné de ses gardes en grand nombre, de gentilshommes des Cevennes et de Bas Languedoc et estant monté sur une chere portée la pour cet effect, il proposa a ceste multitude armée du reffus faict par les susdits de signer lesdits actes, qu'il accusoit de trahison comme mal affectionnés au party et deserteurs de la ville de la Rochelle et la dessus il requiert ceste troupe ramassée luy declarer s'ils n'approuvoyent point ses actes en la forme qu'ils estoyent, a quoy par une acclamation tumultueuse elle auroit respondu l'approuver et les consuls ensuite furent contraincts de les signer³⁶.

Son lieutenant Saint-Germier, chassé de la ville en octobre 1627, fit à peu près la même utilisation de la rue le 1^{er} mai 1628. Bénéficiant de l'arrivée de femmes et d'enfants protestants expulsés d'une petite place voisine que le prince de Condé venait de prendre, il utilisa ses soutiens intérieurs pour émouvoir le peuple du traitement inhumain fait à leurs coreligionnaires. Il put alors entrer dans Castres par une muraille et fut accueilli en véritable héros dans une liesse populaire où retentissaient les acclamations de *Vive Monsieur le duc*

³⁶ Bibl. nat. France, ms. fr. 23491, f°58v : délibérations du conseil général de Castres – 21 mai 1626 : il s'agit du récit fait par les consuls du coup de force de Rohan, récit fait après la paix, condamnant cette action.

de Rohan et l'Evangile. Il se rendit alors au consulat en procession et imposa le choix partisan au corps de ville³⁷.

La mobilisation populaire fut donc une arme redoutable pour Rohan et ses amis, même si ce dernier reconnaît dans ses mémoires la versatilité de la rue quand la guerre se faisait plus dure et contraignante³⁸. Cependant, cette utilisation du potentiel émotionnel urbain indique la vitalité de l'identité réformée dans le milieu citadin, les appels du chef charismatique ou les mauvais traitements infligés à des coreligionnaires suffisant à faire prendre les armes. Le calvinisme démonstratif de Rohan durant ses années de résidence à Castres, l'appel à des ministres enflammés derrière sa cause et la proximité de vie qu'il entretenait avec la population castraise apparaissent ici comme une véritable entreprise de propagande destinée à façonner l'image du chef pieux et généreux. Il sut en récolter les bénéfices, du moins à Castres, en utilisant ce peuple contre la majorité modérée de la bourgeoisie au pouvoir. Ces coups de force populaires indiquent également le divorce entre élite et petit peuple dans l'engagement partisan de la ville et de fait, la pression constante qu'imposait ce rapport de force au corps de ville conscient de la radicalité de la rue. On comprend ainsi comment les magistrats municipaux modérés pourtant en majorité dans la ville de 1621 à 1629 furent appelés à composer avec la révolte de Rohan et exercèrent leurs charges que la ville soit soumise au roi ou en désobéissance. Ils durent louver sans cesse entre les incitations du duc soutenu par la rue et leur propre aspiration à la modération, en suivant une ligne politique de l'apaisement tout en concédant quelques débordements conjoncturels et incontrôlables. Ce qui est certain, c'est qu'une telle situation ne pouvait durer indéfiniment, et que ce genre de crise urbaine favorisa l'essoufflement du potentiel militaire du parti protestant.

Les membres du corps municipal furent donc appelés à se positionner face aux choix partisans de la décennie 1620 en subissant des pressions extérieures particulièrement fortes. Groupes internes à la ville, regard omniprésent de Rohan, agitation urbaine latente étaient autant de facteurs qui déterminèrent ou compliquèrent l'engagement politico-confessionnel. Ceci explique les changements d'opinion et les prises de position souvent peu lisibles de cette élite castraise qui refusa de plus en plus la guerre sans pour autant fuir la ville lorsque les chefs protestants s'en étaient rendus maîtres. Prenons l'exemple de Jean de Bouffard-Madiane. Agé d'à peine 24 ans en 1621, il fut envoyé auprès de Rohan dès son arrivée dans le Midi, avant que la ville ne se révolte, pour représenter la cité auprès du chef de guerre. Il épousa alors ses vues et occupa la charge consulaire durant l'année de guerre qui suivit, véritable relais du duc au sein de la municipalité. Sa position politique lui permit d'être envoyé comme délégué auprès du roi pour négocier une nouvelle paix à l'été 1625, et malgré ses efforts, le texte qu'il obtint fut refusé par Rohan et les consuls de La Rochelle. Dès lors, son positionnement politique s'éloigna de l'intransigeance du duc et ce radical des premières heures devint une tête de file des modérés. Ceci lui valut son expulsion de la ville à partir de 1628. Ce parcours est probablement similaire à celui d'un bon nombre de bourgeois castrais qui furent progressivement effrayés par les exigences de la guerre. Cependant pour la grande majorité d'entre-eux, leur modération ne leur fit pas quitter la ville en 1626 ou en 1628, même s'ils exerçaient une charge consulaire. Malgré les coups de force des hommes de Rohan qu'ils réprouvaient, ils n'étaient pas encore des opposants

³⁷ *Ibid*, f°79r : délibérations du conseil général du 25 juillet 1628 : récit des événements du 1^{er} mai précédent. Voir aussi, Vic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, op. cit., t. XI, p. 1018 et Henri de Rohan, *Mémoires*, op. cit., p. 355.

³⁸ Henri de Rohan, *Mémoires*, op. cit., p. 397 : *Les peuples, las et ruinés de la guerre, et qui de leur naturel s'abattent fort facilement dans l'adversité, les marchands s'ennuyant de ne gagner plus rien, les bourgeois voyant leurs possessions brûlées et incultes, tous inclinoient à avoir une paix en quelque façon que ce fut.*

farouches aux solutions militaires³⁹. Le choix partisan était alors loin de répondre à un positionnement manichéen et exigeait concession ou adaptation.

Un parti protestant en crise

Dernier aspect de ce voyage dans les arcanes politico-religieuses de la ville de Castres, il s'agit à présent de comprendre l'échec de l'action protestante dans une place qui fut pourtant considérée comme un des bastions du parti. Au-delà des débats internes entre modération et intransigeance, la ville subit d'autres influences et réagit à l'engagement militaire pour d'autres raisons que des motivations strictement religieuses.

Du point de vue des pratiques politiques locales, l'action d'Henri de Rohan à Castres atteint ses limites par une radicalisation progressive qui heurta le fonctionnement traditionnel de la cité. Si à l'été 1621 le duc respecta les institutions citadines en ne faisant qu'influencer l'élection consulaire de Bouffard-Madiane, il imposa toutefois à la ville la présence de Bourbon-Malauze comme chef de guerre alors que depuis trente ans elle s'était passée de gouverneur. Même s'il s'agissait d'un gentilhomme de la région, sa nomination fit grincer des dents, tout comme celles de Saint-Germier en 1625, puis celle de Chavagnac en 1628. Cependant, à l'échelle de la ville, ce qui fut le plus préjudiciable à sa cause d'un point de vue politique, fut les deux coups de force qu'il fomenta en 1626 et 1628, et surtout le conseil de direction qu'il imposa à Castres en 1629. Ces manipulations politiques niaient les privilèges et libertés du consulat, allaient à l'encontre de la tradition et des pratiques municipales et faisaient assimiler le duc à une sorte de tyran. A la lecture des délibérations municipales de ces périodes apparaît une indéniable résignation des élites castraises qui cherchèrent toujours à se déresponsabiliser de ces coups de forces. Ainsi, suite à l'intervention armée de janvier 1626 au sujet de la paix particulière de la ville récusée par Rohan, si elles acceptèrent le coup de force sur le moment, cinq mois plus tard, en mai, elles enregistraient une délibération consulaire qui condamnait ce qui avait été fait précédemment car arrêté sous la menace des armes⁴⁰. Fort de cet enseignement, en mai 1628, lorsque Saint-Germier reprit le contrôle de la ville, il imposa sa reconnaissance aux consuls, les contraignit à rester en place, et les fit signer les procès-verbaux des assemblées municipales⁴¹. Les consuls ne protestèrent pas, mais dès lors, les registres des séances municipales ne conservèrent la mémoire que d'échanges laconiques, sans questionnement politique, enregistrant sans aucune protestation la création du conseil de direction qui était pourtant une mise en tutelle de l'autorité municipale. La vie politique de la ville était alors volontairement éteinte.

Fait plus grave encore pour la cohérence du parti, Rohan ne sut pas se ménager des intelligences suffisantes dans la gentilhommerie locale. Le premier chef de guerre qu'il laissa dans la place, Bourbon-Malauze, lui fit défection passée la paix de Montpellier en 1622. L'autre chef local, Saint-Germier, lui fut d'abord fidèle, puis dut lui paraître suspect puisque après la reprise de la ville en mai 1628, il le remplaça par un de ses proches, Josué de Chavagnac. S'engage alors une querelle entre les deux hommes pour le contrôle de la place

³⁹ Bibl. nat. France, ms. fr. 23 491, f°75r : délibérations du conseil général – 1^{er} mai 1628 : les consuls condamnent le coup de main que vient de réaliser Saint-Germier au nom de Rohan et veulent déposer leur chaperon. Le chef de guerre fait alors un long discours sur l'union, demande aux consuls de conserver leur charge, ce qu'ils finissent par accepter.

⁴⁰ Bibl. nat. France, ms. fr. 23491, f°58r : délibération du conseil général – 21 mai 1626.

⁴¹ *Ibid.*, f°74r : délibération du conseil général – 1^{er} mai 1628.

qui paralysa toute action militaire en Haut-Languedoc jusqu'à la paix d'Alès⁴². Rohan vint en personne à Castres à l'automne 1628 pour imposer Chavagnac à Saint-Germier, alors sommé de suivre le duc en Cévennes. Ce dernier refusa cette mission, s'enfuit hors de la ville et après le départ du duc tenta sans succès de réinvestir la place. Il fut repoussé par les hommes de son rival du même parti et se retira dans un château des environs en guettant la moindre erreur de Chavagnac. Parallèlement, les armées royales commençaient le dégât des campagnes environnantes à la ville dans une relative impunité et au grand dam des habitants. Cette querelle de personnes entre gentilshommes du même bord témoigne de la déliquescence dans laquelle tomba progressivement le parti protestant au fil des guerres. Se privant du soutien actif du corps consulaire et de la noblesse locale, le duc de Rohan perdait ce qui avait fait la force du milieu réformé au siècle précédent, l'engagement local derrière la Cause. Cette limite à l'action du chef de parti n'est pas à chercher dans une perte de la vitalité religieuse, Castres restant dominée par les réformés, mais dans des pratiques politiques et sociales locales qui furent flouées par des exigences toujours plus grande liées à l'effort de guerre. Ce n'était pas tant la place forte protestante qui refusait de suivre son chef, mais la bourgeoisie municipale et la noblesse régionale qui n'acceptaient pas d'être dépossédées de leur fonction d'encadrement traditionnelle.

A côté de ces rivalités intra-protestantes, le pouvoir royal n'abandonna jamais l'espoir de reprendre le contrôle de Castres en exploitant toutes les opportunités qui s'offrait à lui. Opportunité militaire d'abord : la ville ne fut jamais véritablement assiégée, mais dut subir ce que l'on appelait alors le *dégât* de ses campagnes en 1622, 1625 et 1628-29. Cependant, elle ne plia jamais sous la pression des armes tout en ne renonçant jamais à la négociation. De manière moins frontale, la cour chercha à étendre sa surveillance sur les conseils politiques locaux en y installant des individus chargés de défendre ses intérêts. Elle nomma en 1620 le petit fils de Lesdiguières pour gouverner la place, fonction qu'il ne put exercer suite à l'opposition des consuls. Surtout, elle encouragea les catholiques à investir les instances régionales. Ainsi, l'évêque et le principal baron d'Albigeois, le seigneur d'Ambres, fervent catholique connu pour ses anciennes positions ligueuses, cherchèrent à se faire admettre à l'assemblée du diocèse civil alors que jusque-là ils n'y avaient pas entrée. De 1623 à 1626, l'assemblée diocésaine dominée par les protestants batailla pour éviter d'avoir à recevoir ces notables catholiques, qui eux, bénéficiaient du soutien du roi, des Etats Provinciaux et des quelques communautés catholiques du pays⁴³. La procédure fut vaine pour le pouvoir royal, mais témoigne de ses efforts de pénétration du cadre institutionnel régional contrôlé par les réformés. Il continua alors dans cette voie, de manière plus insidieuse et plus efficace. Jean de Bouffard-Madiane envoyé par les protestants méridionaux pour négocier la paix à Paris durant l'été 1625 rencontra Richelieu et commença à entretenir une relation avec les milieux curiaux. Ses détracteurs avancent qu'il se seraient laisser corrompre, mais sur ce point, rien ne prouve qu'il devint un agent du cardinal ; il fut plutôt un bourgeois méridional placé en face de ses responsabilités par une logique monarchique implacable. Il s'efforça dès lors de propager un message d'apaisement qui fut probablement déterminant sur les élites castraises.

Conscient de cette fragilité interne au parti protestant, le pouvoir royal exploita le penchant modéré en déléguant dans le Midi, et essentiellement à Castres, un commissaire

⁴² Les délibérations du consulat font état de ces tensions en janvier 1629, mais c'est Chavagnac qui garda la haute main sur les conseils municipaux [Bibl. nat. France, ms. fr. 23491, f°95v : délibération du conseil de direction – 31 janvier 1629]. Rohan lui-même dans ses mémoires revient à plusieurs reprises sur la situation critique issue de cette rivalité dans la ville [Henri de Rohan, *Mémoires, op. cit.*, p. 397].

⁴³ Arch. dép. Tarn, C 1025 : registre de délibérations de l'assemblée du diocèse de Castres – 1623-1626.

venu prêché l'apaisement sous la protection du roi⁴⁴. Auguste Galland, juriste protestant passé au service de la couronne, fut alors envoyé une première fois à Castres à l'automne 1626, officiellement pour représenter le roi au synode national tenu dans la ville, officieusement, pour évaluer la situation du parti et convaincre les autorités politiques méridionales de ne plus se révolter⁴⁵. Il réussit si bien dans sa mission qu'il parvint à bloquer l'accès au synode au duc de Rohan, forçant ce dernier à envoyer clandestinement un ministre à sa solde. Si ce dernier fut découvert et chassé de la ville, il put cependant transmettre une lettre du duc à l'assemblée, cependant sans conséquence⁴⁶. En revanche, Galland obtint du synode une condamnation des tractations menées par Rohan vers l'Espagne pour obtenir un soutien financier. Auguste Galland fut envoyé une seconde fois dans le Midi l'année suivante, en septembre 1627, et revint s'installer à Castres⁴⁷. Suite aux derniers mouvements de Rohan, sa mission consistait à s'assurer la fidélité des villes du Haut-Languedoc et du comté de Foix. Ses papiers personnels fourmillent alors des actes de soumission signés par les représentants des principales villes réformées, y compris de la part des consuls de Castres qui le reçurent en grande pompe. A Castres même, il participa à une échauffourée advenue le 14 octobre 1627 au cours de laquelle Saint-Germier chercha à se rendre maître de la ville. Le chef protestant fut toutefois découvert, combattu par la garde urbaine et chassé. Malgré le basculement de la ville l'année suivante, sa mission connut un indéniable succès en limitant les adhésions urbaines à la cause de Rohan entre 1627 et 1628. Le duc le considérait comme un homme rusé, mais surtout comme un mercenaire à la solde de la cour et ayant trahi le parti⁴⁸. Plus prosaïquement, le pouvoir royal avait su tirer profit des tensions internes au milieu réformé et des positions de plus en plus modérées des patriciats urbains.

Telle fut l'histoire de l'engagement partisan de la ville de Castres entre 1620 et 1629. Place de sûreté protestante forte d'une tradition militaire acquise au XVI^e siècle, elle apparaissait au premier abord comme un bastion de la cause défendue par Henri de Rohan. Seulement une ville méridionale n'était pas le simple exécutant des décisions du chef de guerre : se considérant comme une *bonne ville* dotée de privilèges et d'une relative autonomie administrative, Castres ne concevait son engagement que comme un choix de sa communauté civique. Et c'est sur cette question du choix qu'est apparu un divorce de plus en plus marqué entre identité réformée et prise de position militaire. Castres resta une ville à majorité protestante, avec une bourgeoisie modérée et une rue remuante, mais l'une comme l'autre fidèles à leurs convictions. Castres resta une ville liée aux autres places réformées et respectueuse des grands seigneurs qui avaient fait l'histoire du parti. Cependant, Castres était aussi une ville ayant bénéficié de la paix, et ce, sur plusieurs plans : du point de vue honorifique en recevant une chambre du Parlement de Toulouse, du point

⁴⁴ Auguste Galland (1572-1644) : protestant, fils d'un officier de la maison de Navarre, il commença sa carrière comme avocat au Parlement de Paris. Il devint ensuite procureur général du domaine de Navarre et conseiller du roi. A ce titre il fut plusieurs fois commissaire royal envoyé vers les protestants du royaume : aux synodes nationaux de Charenton en 1623 et 1625, à celui de Castres en 1626, puis comme pacificateur du Languedoc en 1627.

⁴⁵ Bibl. nat. France, ms. fr. 15827 et ms. fr. 20961 : papiers d'Auguste Galland sur le synode de Castres.

⁴⁶ Henri de Rohan, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 283.

⁴⁷ Bibl. nat. France, ms. fr. 15828 : papiers d'Auguste Galland sur sa mission de pacification en 1627.

⁴⁸ Henri de Rohan, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 281. Il semble d'ailleurs que Galland ait eu l'ambition d'écrire une histoire des troubles en Languedoc pour contrebalancer l'image négative que donnaient de lui les mémoires du duc de Rohan.

de vue économique par un retour de l'activité marchande, du point de vue politique en confirmant son rôle de capitale régionale. Et c'est bien cette ambition urbaine que le choix partisan vint perturber entre 1620 et 1629, en menaçant de faire disparaître ces acquis récents, et en menaçant même l'identité politique de la ville par une altération de ses institutions. S'inventa alors dans les consciences des élites castraises un autre modèle du protestant français, modèle alternatif à celui que proposait le duc de Rohan, fondé sur la modération, le respect du milieu catholique, la soumission à son souverain et sur l'acceptation de la fin de son statut militaire. Ce modèle était en germe dès 1620 et explique les premières hésitations de la ville à suivre le duc au début de ses campagnes. Il s'imposa de lui-même au fil des guerres et triompha lors de la paix d'Alès de 1629. Si la bourgeoisie castraise, et probablement celle des autres villes protestantes, fit le choix de ce modèle en toute sincérité, il ne fut à terme qu'un leurre utilisé par la monarchie pour obtenir la paix. Il témoigne en tout cas du refus affiché par les réformés français de l'engagement partisan : on pouvait alors être protestant sans être du parti.